

Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers

27 septembre 2012

Syndicat professionnel des Docteurs en Sciences de la Fonction Publique Hospitalière

S.N.S.H. | CHU de Dijon | Plateau Technique de Biologie | 2 rue Angélique Ducoudray | BP 37013 | 21070 Dijon Cedex
www.snsh.pro | contact@snsh.pro | snsh@chu-dijon.fr | 03 80 29 51 06 et 03 80 29 31 71



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

**« Réponse de Mme Marisol TOURAINE - Ministre de la Santé -
à M. Xavier BERTRAND - ex-Ministre de la Santé »**

Nos Réf. :
Vos Réf. :

Monsieur le Ministre,

Vous avez appelé mon attention sur les préoccupations exprimées par les docteurs Emmanuel Florentin et Gaël Belliot, président et secrétaire général du Syndicat national des scientifiques hospitaliers (SNSH) au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon, concernant la situation professionnelle des docteurs en sciences contractuels de la fonction publique hospitalière.

Je ne manquerai pas d'être attentive aux réflexions qu'ils expriment quant aux conditions de recrutement et de carrière des docteurs en science.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma sincère considération.

Marisol Touraine

Marisol Touraine

Marisol TOURAINE

Monsieur Xavier BERTRAND
Ancien Ministre
Député de l'Aisne
Maire de Saint-Quentin
19 rue du Gouvernement
02100 SAINT-QUENTIN



Consultable sur le site de l'Assemblée Nationale :
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-5241QE.htm>

Comme nous vous l'indiquions dans le « *Flash Info n°7 du 28 juin dernier* », nous avons sollicité **M. Laurent GRANDGUILLAUME** - Député de la 1^{ère} circonscription de la Côte d'Or - afin qu'il puisse reprendre et intensifier la dynamique initiée par M. Bernard DEPIERRE (ex-député de cette circonscription) en posant une nouvelle question écrite au Gouvernement, la précédente étant devenue caduque.

M. Laurent GRANDGUILLAUME vient d'adresser une question écrite à **Mme Marylise LEBRANCHU**, Ministre de la Fonction Publique.

14^{ème} législature

Question N° : 5241	de M. Laurent Grandguillaume (Socialiste, républicain et citoyen - Côte-d'Or)	Question écrite
Ministère interrogé > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique		Ministère attributaire > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique
Rubrique > fonction publique hospitalière	Tête d'analyse > contractuels	Analyse > docteurs en sciences. statut
Question publiée au JO le : 25/09/2012 page : 5233		

Texte de la question

M. Laurent Grandguillaume interroge **Mme la ministre** de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la **fonction publique** sur le **statut des docteurs en sciences** de la fonction publique hospitalière et plus précisément sur les **disparités inter et intra CHU** en termes de **reconnaissance** du diplôme de docteur en sciences, de **plans de carrières** et de **traitements indiciaires**. Il apparaît selon une étude effectuée par le Syndicat national des scientifiques hospitaliers que l'absence de reconnaissance de leur diplôme et grade universitaire conduit à des recrutements sur des grilles indiciaires parfois similaires à celle des scientifiques bac + 5 et à des **évolutions de carrière peu compatibles avec leur haute qualification**. C'est pourquoi il lui demande ce qu'elle entend mettre en œuvre afin que **ces disparités de statut cessent** ainsi que les **mesures envisagées afin que leur grade universitaire soit enfin reconnu** au sein des CHU et que leur statut de contractuel permanent de la fonction publique évolue vers un statut de fonctionnaire à part entière.

N'attendez pas que d'autres agissent à votre place.

**Adhérer et faites adhérer au S.N.S.H. ! Notre cohésion est notre force !
 Créons, ensemble, un réel esprit de corps !**

www.snsh.info

« Prise de contact avec M. Edouard COUTY »

Mme Marisol TOURAINE – Ministre des Affaires Sociales et de la Santé – dévoilait vendredi dernier (7 septembre) son "**pacte de confiance pour l'hôpital public**", annonçant par là même une "modification du financement de l'hôpital et la fin de la convergence tarifaire public-privé".



C'est dans cette logique que Mme le Ministre a "demandé à **Edouard COUTY, ancien directeur de l'hospitalisation et des soins, de mener pendant trois mois une concertation avec tous les acteurs du monde hospitalier.**

Service public hospitalier, organisation interne de l'hôpital, gouvernance, dialogue social, ressources humaines : tous ces sujets seront traités.

Il me rendra son rapport à la fin de l'année."

Le **Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers a donc immédiatement pris contact avec M. Edouard COUTY** afin de le sensibiliser aux problématiques particulières des Docteurs en Sciences des CH/CHU et de pouvoir participer aux diverses thématiques de réflexions.

"Trois groupes de travail seront créés (la place du service public hospitalier dans l'environnement sanitaire et social, le dialogue social à l'hôpital et le fonctionnement des établissements) et un rapport rendu avant la fin de l'année, dans lequel M. Couty dressera une liste des points de consensus et des points de désaccords sur lesquels le rapporteur donnera son avis".

Sources : LeMonde.fr / LePoint.fr

« Fonction Publique : ouverture de la concertation sur les carrières et rémunérations »



PARIS, 4 septembre 2012 (APM) – "La concertation sur les carrières, les parcours professionnels et la rémunération des agents de la fonction publique doit s'ouvrir début octobre, a annoncé mardi la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique Marylise Lebranchu lors d'une conférence de presse. (...) La concertation sur les carrières, les parcours professionnels et la rémunération des agents doit durer d'octobre à février 2013. (...)"

« RETROUVEZ NOUS SUR... »

www.snsn.info



www.facebook.com/pages/Syndicat-National-des-Scientifiques-Hospitaliers-SNSH/198902966835463

www.viadeo.com/groups/?containerId=0022b8u1ujyv208



<https://twitter.com/#!/DrSciencesSNSH>





BULLETIN D'ADHESION 2012

NOM : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Coordonnées Professionnelles :

Adresse : _____

Service : _____

CP : _____ VILLE : _____

Email : _____ @ _____

Téléphone : _____

Coordonnées Personnelles :

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Email : _____ @ _____

Titulaire d'un Doctorat d'Etat Doctorat d'Université
Obtenu en : _____ à _____ (ville)
Spécialité scientifique : _____

Reconnait n'être titulaire que du seul doctorat d'Etat ou d'Université en Sciences mentionné ci-avant.

Joins au présent document la somme de **45 Euros(*)** représentant le montant annuel de ma cotisation(*) par chèque bancaire établi à l'ordre de « **Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers** »

Fait à : _____ Le : _____ Signature _____

(*) Soit une cotisation annuelle de 15 Euros après déduction fiscale. Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Toutefois, ce montant ne peut excéder 1 % du montant des salaires, pensions, rentes viagères à titre gratuit payés à l'adhérent, diminué des cotisations sociales déductibles. Si vous avez demandé la déduction des frais réels de vos salaires, vous pouvez inclure les cotisations syndicales dans les frais ; vous ne pouvez donc pas bénéficier de la réduction d'impôt. (CGI, art. 199 quater C ; D.B. 5 B-3316 ; BOI 5 F-4-01 ; 5 B-8-05 ; PF 101)

Adresse Postale
Siège National
Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers
s/c Dr E. FLORENTIN
CHU Dijon
Plateau Technique de Biologie
2 rue A. Ducoudray
BP 37013
21070 DIJON Cedex

Président :
03 80 29 51 06

Secrétaire Général :
03 80 29 31 71

contact@snsnsh.pro

www.snsnsh.pro

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'adresse mentionnée sur ce document.